Image not found or type unknown

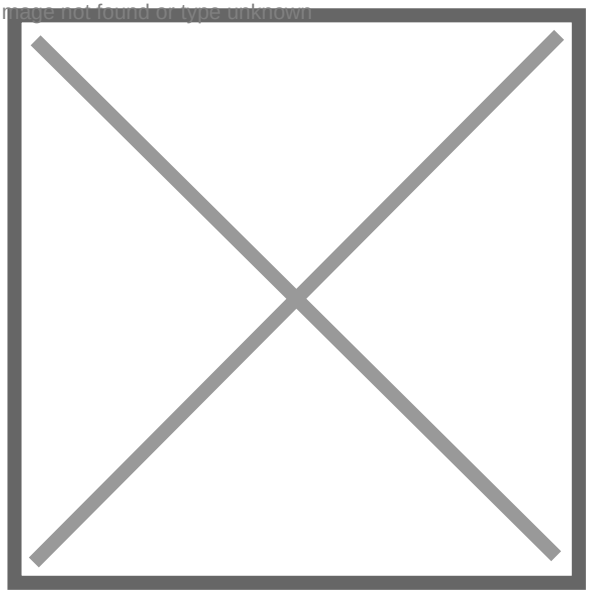

Séparation - vol concubin - compte joint

Par **fleur1903**, le **15/08/2018** à **15:41**

Bonjour,
je vivais jusqu'alors en concubinage et la séparation ne se passe pas pour le mieux. Nous avions un compte commun qui est alimenté par mes seuls revenus. C'est mon concubin qui se chargeait des comptes du ménage. Le 13 juillet dernier, nous nous sommes séparés et j'ai demandé à la banque de me fournir l'ensemble des relevés de compte. Après lecture, je constate que mon concubin à effectué de nombreux virements et à intervalles réguliers sur son compte personnel sans m'en parler.. Je constate des achats de bitcoins pour 700 € et certains mois des virements allant jusqu'à 2000 € sur son compte personnel. Etant la seule à être salariée et ayant ouvert ce compte il y a 3 ans avec lui, je me sens lésée, d'autant que je ne ménage pas mes heures au travail. Il s'est notamment servi de notre compte pour alimenter sa société qui d'ailleurs n'a jamais vu le jour. Ais-je un recours possible, puis je porter plainte ? D'autant que mes apports annuels sur le compte commun sont largement supérieurs aux siens ! Je vous remercie pour votre réponse

Par **amajuris**, le **15/08/2018** à **17:25**

bonjour,
c'est le principe du compte joint que les titulaires peuvent faire chacun les opérations qu'ils veulent sur ce compte.
vous auriez dû vous intéresser de plus prêt à la gestion de ce compte qui n'était alimenté que par vos seuls revenus.
selon votre message, votre concubin n'a procédé à aucune opération délictueuse.
je ne vois pas quel recours vous auriez contre votre ex-concubin les opérations ont eu lieu sur un compte commun dont vous receviez les décomptes.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés